

Sainte-Thérèse, le 19 avril 2021

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la propriété située au 550, Chemin de la Côte St-Louis Est à Blainville

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport d'inspection du 16 avril 1999, 4 pages
2. Avis d'infraction du 28 avril 1999, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 11 juin 1999, 1 page

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (9)

Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01728 03 DATE DE RÉDACTION : 991 4 12 7
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 991 4 16 HEURE : - Arrivée : _____
A M J - Départ : _____

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN

ACCOMPAGNÉ DE : _____

LIEU INSPECTÉ (Locataire) : Bois Industriel T.L.B. inc ABRESSE POSTALE (si différente) : _____
550 Cte St-Louis est (Propriétaire de la propriété : _____
Blainville, QC Construction Raynover inc
J7E 4H5 Correspondance : au 1336 Chemin des
Lachenaies, QC Anglais

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre Président: Gaetan Bouchard. oui [] non [] J6W 3T8

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
	<u>M. 53-54</u>	_____
	<u>Directeur</u>	_____
	_____	_____

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre 9 # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

BUTS : Vérifier les activités de la cie, nécessité d'un
certificat d'autorisation, émissions de particules
dans l'atmosphère.

N/RÉFÉRENCE : - 0172803

DATE DE RÉDACTION : 99 14 27
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre M. ⁵³⁻⁵⁴ (directeur) et m'informe que la scie Bois Industriel T. La B. 1.01 est fonctionnelle ici depuis 2 ans avec 20 à 22 employés. Le président est M. Gaetan Bouchard. Il s'agit de la transformation de bois palettes et planches en bâton de hockey; leur matière première est de la planche de 1 3/4" d'épaisseur et de longueurs variables. Ils ne font que du sciage de bois. Les résidus de bois de certaines longueurs sont récupérés par différentes pièces ou placés dans un conteneur près de la clôture bordant le chemin Côte St-Jacques pour la récupération publique. Dans ce secteur, il y a des résidus de bois éparpillés à l'avant et un tas de résidus de bois et de bran de scie est présent près du chemin latéral bordant la propriété côté sud. C'est Transport Matt qui récupère le bran de scie. Dans la cour arrière, je constate la présence de tas de bran de scie et de résidus de bran par de la neige. M. m'informe qu'un pucelage sera fait bientôt comme à chaque printemps. Derrière le bâtiment, je note trois enclos dont un sert à recevoir par chute le bran de scie venant du système d'aspiration vers le cyclone surplombant, une boîte de réception avec ouverture à la base; le bran de scie accumulé est chargé par chargeur dans des boîtes de rampes pour transport. Le 2^e cyclone sert d'entreposage de bois résiduel linéaire. Le 3^e enclos reçoit par convoyeur les bouts de planches résiduelles pour être transportés dans le conteneur public. Il n'y a pas de débris de sciure et du bran de scie jonche le sol près de ce secteur. Les employés sont partis tôt le vendredi et l'usine ne fonctionne pas lors de l'inspection.

A l'intérieur de l'usine, on retrouve de la machinerie pour le sciage et un système d'aspiration du bran de scie vers le cyclone extérieur. La scie n'a pas de certificat d'autorisation pour ses activités.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE :

-0172883

DATE DE RÉDACTION :

99 / 4 / 27
A M J

3. CONCLUSION

1° Exercice d'activités industrielles (sciage de bois pour fabrication de bâton de hockey); sans avoir obtenu au préalable de certificats d'autorisation à cette fin;
Loi O.E. art: 22.

2° Présence de déchets solides sur votre terrain (branches de scié et résidus de bois)
R.D. Solides art 134.

4. RECOMMANDATIONS

avis d'infraction

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : JEAN-GUY GAGNON (nom) / [Signature] (signature) 99 / 4 / 27
A M J

. VÉRIFIÉ PAR : [Signature] (nom) / [Signature] (signature) 99 / 04 / 28
A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

date des photos: 16-4-99
photographe: Jean-Guy Gauthier

photo# <u>4</u>
description: <u>Cour arrière</u> <u>-résidus de bois et</u> <u>de bran de scié sur</u> <u>Tas de neige.</u>
remarque:



photo# <u>5</u>
description: <u>Cour arrière</u> <u>-résidus de bois et</u> <u>de bran de scié sur</u> <u>Tas de neige.</u>
remarque:



photo# <u>6</u>
description: <u>Vue de la cour arrière</u>
remarque:





CERTIFIE

LC020 705 89

Saint-Eustache, le 28 avril 1999

AVIS D'INFRACTION

M. Gaëtan Bouchard, président
Bois Industriel T.L.B. inc.
1336 Chemin des Anglais,
Lachenaie (Québec),
J6W 3T8

N/Réf. : P 7610-15-01-0172803

Objet : Activités industrielles et déchets solides extérieurs au 550 Côte St-Louis
est à Blainville.

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 16 avril 1999 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre Direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la Loi et au règlement :

1. Exercice d'activités industrielles (fabrication de bâtons de hockey et sciage) susceptible d'affecter la qualité de l'environnement, sans avoir obtenu au préalable de certificat d'autorisation à cette fin ;

Loi sur la qualité de l'environnement;

article 22 ;

2. Présence de déchets solides (tas de sciures de bois et de résidus de bois) sur votre terrain ;

Règlement sur les déchets solides;

article 134 ;



Avis d'infraction

-2-

N/Réf. : P 7610-15-01-0172803

Le 28 avril 1999

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent et de nous transmettre un plan de la démarche effectuée d'ici le 12 mai 1999.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Jean-Guy Gaulin au (450) 623-7811, poste 240 .

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.



Richard Paquet
Chef de division contrôle
Service de l'environnement

RP/JGG

ok renté

RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 99/06/11 N/RÉFÉRENCE : 760-15-01-0175803
A M J

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jean Guy Gaulin

LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)

Bois Industriels, Tolo B. inc
550 Cote St-Louis est,
Blainville, Qc
57E 4HS.

PERSONNES M: NOM/FONCTION art. 53-54 TÉLÉPHONE
RENCONTRÉES : directeur

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

*Je constate que les activités ont cessé et que la partie
nord du bâtiment, l'équipement a été démantelé et
déménagé. Cette ce est démenagé dans la région de
Lanquidrie (St-Jean-de-Mattha) Sbr No 53-54
il reste les ballots de bois dans la cour qui seront
vendus ou transportés ds Lanquidrie. Un ménage a été
fait dans la cour.*

3. CONCLUSION

CIDREQ: _____
SAGIR
Demande: _____
Intervenant: 90206384
Intervention: 150000245
Lieu d'intervention: X1500042

4. RECOMMANDATIONS

Possier à fermer

5. VÉRIFICATION

RÉDIFÉ PAR : Jean Guy Gaulin Jean Guy Gaulin 99/06/15
(nom) (signature) A M J

VÉRIFIÉ PAR : R. P. A. L. L. R. P. A. L. L. 99/06/15
(nom) (signature) A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :
D'accord